



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 065-216502260-20231211-2023077-DE



Séance du 11 décembre 2023 à 19h

2023/077

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA, Jean-Baptiste MARTINEZ, Régine TOSON, Bernard LHOSSEIN, Alexandre ARRIZABALAGA, Juliette SALANNE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Absents : Noémie DEUTSCH, Stéphanie MARQUEZ (procuration Dominique GAYE), Caroline ECORCHON (procuration Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 05 décembre 2023

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT
Cadre d'emploi : Agent de maîtrise territorial

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-14 et L313-1,

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet pour le cuisinier du restaurant scolaire,
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Gérer la production des repas
 - Assurer et contrôler la gestion de l'approvisionnement et des stocks
 - Assurer et/ou contrôler la maintenance et l'hygiène des matériels et des locaux
 - Encadrer l'équipe de cuisine et l'équipe d'entretien général affectée au service restauration
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- La modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux à raison de 36 heures hebdomadaires
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE